

**DEL-2020-128**

L'An deux mille vingt, le quinze octobre, à 9 heures 45, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 8/10/2020, s'est réuni 'Salle des Fêtes' à CORNIER sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

**Etaient présents :**

Mmes BILLOT, BOUCHET, BRUNO, DALL'AGLIO, LAFARIE, PARIS, TARAGON.  
MM. AEBISCHER, AMOUDRY, ANTHOINE-MILHOMME, BACHELLARD, BAUD-GRASSET, BLOUIN, BONTEMPS, BOUCLIER, BOUVARD C, BOUVARD M, BUFFLIER, CAVAREC, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, CONDEVAUX JF, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, DETURCHE, DUNAND, FRANCOIS, GENOUD, GILBERT, GILLET, GOURDIN, GYSELINCK, HAVEL, JACQUES, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEOTY, MARTIN-COCHER, MEYNET-CORDONNIER, OBERLI, PAULY, PELLARIN, PENHOUËT, PERRET, PERRISSIN-FABERT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, ROSSINELLI, SIBILLE, STEYER, THOUVENIN, TOURNIER, TRUFFET, VITTOZ.

**Suppléants :**

Mme ARMAND-GRASSET.  
MM ANTHOINE, CHARBONNIER, GOURREAU, NEVES, PINARD, SAUVAGET, VUILLERMOZ.

**Avaient donné pouvoir :**

Mme METRAL, MUGNIER.  
MM. BARTHALAIS, DEFAGO, GILET, HACQUIN, MATHIAN, PETIT.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes BRO, MERMIER.  
MM. AMADIO, BARBIER, BOISIER, BURNET, CALONE, CARTIER, CHARRAT, CHASSAGNE, FONTAINE, GAUDIN, GONDA, HERBRON, LEROY, LOMBARD, MODURIER, PEROU, VILLARD.

**Assistaient également à la réunion :**

Mme OLLIVIER, Payeure départementale  
Mmes ASSIER, CHATELET, FORSTER, GIZARD, KHAY, PERRILLAT, RENOIR,  
MM. CHALLEAT, GAL, GATINET, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

**Membres en exercice : 83**  
**Présents : 64**  
**Représentés par mandat : 8**

---

**Objet : DESIGNATION DU REPRESENTANT DU SYANE AUPRES D'AURA-EE, AUVERGNE-RHONE-ALPES ENERGIE-ENVIRONNEMENT**

**Exposé du Président,**

L'Agence régionale Auvergne-Rhône-Alpes Energie-Environnement, AURA-EE, créée en 1978, a pour objet de soutenir la Région Auvergne-Rhône-Alpes, et plus largement les acteurs des politiques régionales, dans le déploiement des politiques en matière d'énergie, de climat, d'environnement et de développement durable. Elle assume notamment des missions d'intérêt général et contribue :

- au renforcement des actions des collectivités territoriales et de leurs organismes dans ces domaines, dans une logique de centre de ressources et d'échanges,
- à encourager, coordonner et développer des projets, programmes ou actions avec tout acteur contribuant au développement durable des territoires,

- à soutenir les acteurs publics dans la conduite des travaux d'observation nécessaires à la conduite des politiques publiques en région.

Elle peut intervenir comme :

- Centre de ressources et d'échanges :
  - Actions de veille collective (technologique, organisationnelle, orientations européennes...)  
;
  - Formation, sensibilisation, information, services en ligne, documentations, en direction des acteurs
  - Animation de réseaux régionaux d'acteurs et présence dans les réseaux nationaux et européens ;
  - Animation d'observatoires régionaux, comme par exemple en matière de climat, d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre ;
  - Projets avec le monde de la recherche, de l'innovation, des acteurs économiques, et transfert de connaissance.
- Accompagnateur de maîtres d'ouvrage publics ou privés et de programmes ou d'actions collectives sur un territoire :
  - Accompagnement de maîtres d'ouvrage au montage et au suivi d'opérations;
  - Suivi d'opérations de démonstration ou expérimentales dans les services ou secteurs en émergence ;
  - Participation à la mise en œuvre de politiques régionales, nationales ou européennes dans leur déclinaison territoriale ;
  - Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes locaux et novateurs ;
  - Evaluation de projets, de programmes et de politiques.

L'Agence régionale comprend exclusivement des membres actifs organisés en cinq collèges : Collectivités Territoriales leurs groupements et organismes associés, Entreprises publiques ou privées intervenant dans le domaine de l'Energie ou de l'Environnement, Organismes consulaires, sociétés d'économie mixte, autres organismes publics, syndicats et Associations professionnelles, Associations Loi 1901, œuvrant dans le domaine de l'Energie ou de l'Environnement, Personnalités qualifiées.

Il est précisé que le montant de la cotisation annuelle s'élève à 3.500€, pour l'année 2020.

Le SYANE est adhérent depuis 2003 à cette association.

Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver la désignation de M. Joël BAUD-GRASSET, Vice-Président, en tant que représentant du SYANE au sein des instances d'Auvergne-Rhône-Alpes Energie-Environnement.

**Adopté à l'unanimité.**

**Le Président,**

**J.P AMOUDRY.**

